FRC 3.26731.A

Case FRC 2348

DISCOURS

De la Communauté des cinquante Instituteurs de Lyon à la Municipalité, prononcé à l'Hôtel commun, le jour qu'ils y conduisirent leurs Eleves réunis pour prêter le serment civique, & offrir leur don à la patrie, 6 mai 1790 (1).

Par M. PELZIN, membre de la Communauté.

MESSIEURS,

LA France, depuis des siecles, gémissoit dans un honteux & indigne esclavage ; chaque jour rendoit son joug plus pesant, & tout avoit

---

(1) L'impression de ce discours avoit été arrêtée dans une assemblée *extraordinaire* de la communauté, tenue immédiatement après le jour qu'il avoit été prononcé. Les planches étoient déja presque toutes dressées, lorsqu'elle fut suspendue secrétement par deux ou trois membres qui avoient réclamé contre cette assem-

THE NEWBERRY LIBRARY

ſubi ſon joug. Vertus, talents, penſées, nobles paſſions de l'ame, ſentiments religieux & inaltérables de la nature, tout étoit eſclave; tout ne ſe montroit plus que courbé devant l'ignorance, l'intérêt ou le vice. Nous étions réduits à ce point d'aviliſſement, qu'il falloit nous honorer de nos fers aux yeux de nos deſpotes. Vous étiez eſclaves avec nous, Meſſieurs; car ce qui ne l'étoit pas, s'étoit tellement dégradé, qu'il falloit en effet s'honorer de l'être. Tout-à-coup une révolution heureuſe & inattendue frappe & briſe le coloſſe aux cent formes tyranniques, qui nous fouloit. Le premier uſage que vos concitoyens firent de leur liberté recouvrée, annonça qu'ils en étoient dignes, puiſqu'ils vous appellerent, Meſſieurs, à l'adminiſtration de leur cité.

Ce fut un ſpectacle bien nouveau pour les yeux & pour les cœurs, que celui qu'offrit à tous les citoyens, qu'offrit à vous-mêmes, Meſſieurs, le jour de votre inſtallation.

Il nous montra, ce jour à jamais mémorable, tout un peuple devançant le lever du ſoleil pour recevoir la liberté.

---

blée, parce qu'elle n'étoit pas dans la ſérie des aſſemblées périodiques, preſcrites par les réglements, c'eſt-à-dire, parce que ces réglements; vus & approuvés le 19 décembre 1738, ne diſoient pas qu'à plus de cinquante ans de-là, la communauté pourroit s'aſſembler *extraordinairement* le 9 mai 1790.

Il nous montra la liberté se propageant dans cette ville, à mesure que vous la parcouriez dans votre marche ; nous n'avions encore joui que des bienfaits de son aurore, ce jour fut son lever sur cet horizon.

Il nous montra des égaux dans nos chefs, & des chefs, notre libre ouvrage, revêtus de notre livrée ; mais d'autant plus grands sous cet ornement citoyen, qu'il étoit le prix de la vertu & sa parure modeste.

Il nous montra le civisme dans l'appareil militaire le plus imposant & par le nombre, & par l'union, & par la force ; & vous, Messieurs, vous promettant sous sa garde, sûreté & succès dans vos travaux.

Il nous montra enfin tous les hommages du cœur rassemblés, & se présentant, pour ainsi dire, en corps, sur votre passage. C'étoit la confiance éclairée, qui vous ayant élevé au dessus de tous pour le bonheur de tous, ne pouvoit se lasser de s'applaudir de son choix ; & l'amour, inséparable de la confiance ; & la soumission dont le front baissé avec noblesse vous rendoit glorieux de commander à des hommes ; & l'heureuse harmonie, résultant de l'universalité de chacun de ces sentiments ; & l'alégresse, le transport, s'exprimant par des acclamations, des applaudissemens, vrais présents d'un bon peuple pour des ames sensibles. Le despotisme en recevoit aussi de ces publiques démonstrations de joie ;

mais avec cette différence, que le despotisme les commandoit, & que vous les inspiriez.

Ce jour sera pour cette ville comme une ligne de démarcation tracée invariablement entre son regne & celui de la liberté.

Après avoir payé publiquement avec leurs concitoyens le tribut d'hommages qui étoit dû à vos vertus, les Instituteurs de Lyon viennent en particulier aujourd'hui se féliciter auprès de vous, Messieurs, d'une révolution dont cette administration municipale est un des plus signalés bienfaits : ils viennent encore vous présenter un vœu que votre patriotisme écoutera favorablement, celui de lier irrévocablement au nouvel ordre des choses la jeunesse qui leur est confiée, & de la voir pour cet effet admise par vous à la prestation du serment civique. C'est une seconde commune, la commune naissante ; dans elle seule repose le maintien futur des travaux de nos augustes représentants. Le vil intérêt qui repousse de tant de cœurs l'amour de la patrie, n'a pu encore souiller le sien ; ce sont des ames toutes neuves, dans lesquelles cet amour, introduit de bonne heure, se fortifiera pour le temps où il lui faudra lutter contre mille suggestions dangereuses. Ce fut à leur âge qu'Annibal (1), con-

(1) Il n'avoit que neuf ans.

duit par ſon pere, vint jurer aux pieds des autels fidélité à ſon pays & haine implacable aux Romains. Le même ſpectacle ſe répete aujourd'hui: Rome n'eut point de plus dangereux ennemi; la liberté françoiſe n'aura point de plus zélé défenſeur.

Et déja ils veulent prouver à la Nation, par un ſacrifice qui leur eſt perſonnel (1), qu'ils ne viennent ſe lier ſolemnellement à elle, que parce qu'ils ſont dans la ferme réſolution de la ſervir véritablement.

Enfants, le moment du ſerment approche. Jetez les yeux ſur tout ce qui vous environne: le ciel eſt au deſſus de votre tête; les paroles que vous allez prononcer, perceront juſqu'à lui, à travers les nues. Vos peres les entendront (2), & leurs entrailles ſe réjouiſſent, dans l'eſpérance que vous ne dégénérerez point de leurs vertus. Cette foule de citoyens, que cette auguſte cérémonie a attirés ſur vos pas, cette garde nombreuſe qui a protégé votre marche; & nous, vos peres dans l'ordre moral, nous les entendrons

(1) Le don de 1248 livres, pris dans leur propre bourſe, dépoſé entre les mains de M. le Maire; les Inſtituteurs en ont offert un ſéparément de 1200 liv.

(2) La plupart des peres étoient préſents; ils avoient pris les armes, & s'étoient joints à la garde nationale, pour former une haie ambulante auprès de leurs enfants.

aussi ; les illustres magistrats, en présence de qui vous êtes, les attendent.

Enfants, dès le moment que vous les aurez prononcées, ces paroles, elles seront irrévocables ; dès ce moment, nous vous l'avons dit (1), votre vie ne sera plus à vous, ni votre fortune, ni la moindre de vos pensées. Vous, & tout ce que vous êtes, appartiendrez tout entiers à la Nation ; à votre Roi, qui ne fait qu'un avec elle ; à votre bon Roi, qui a promis de vous donner dans son fils un compagnon de plus pour la défense de la patrie.

Dès ce moment, nous vous l'avons dit aussi, les mêmes droits que vous aurez donnés à la patrie sur vous, vous les aurez acquis sur elle.

Mais le ciel, mais vos peres, mais cette foule de respectables citoyens, & ces dignes magistrats, & nous enfin, qui serons tous les témoins de l'union qui va être jurée entre la patrie &

---

(1) Dans une délibération de la communauté il avoit été arrêté, qu'en attendant le jour fixé pour la cérémonie, chaque instituteur s'attacheroit particuliérement à préparer ses éleves à l'action importante qu'ils devoient faire, à leur en développer les motifs, à leur en détailler les avantages, à leur montrer toute l'étendue de l'engagement qu'ils alloient contracter, à les pénétrer sur-tout d'un saint & religieux respect pour le serment, & à les remplir d'horreur pour le parjure.

vous, nous nous éleverons enſemble contre vous, ſi jamais vous la trahiſſez cette union, ſi jamais vous devenez infideles à vos promeſſes; & vous ne nous ſerez plus à tous que des objets de répudiation & d'opprobre.

Enfants, ne ſentez-vous pas une religieuſe terreur ſe mêler à l'ardeur dévorante de proférer les paroles ſacrées? Qu'elle ne vous abandonne jamais cette terreur ſalutaire; elle ſera la ſauvegarde de votre fidélité à votre engagement.

Nous l'avons prononcé, nous, ce ſerment; & comme citoyens, & comme ſoldats; la mort ne nous ſurprendra point parjures. Mais nous n'avons pas prononcé le ſerment particulier de remplir auprès de vous, dans toute leur étendue, les éminentes & pénibles fonctions de notre état. Nous le jurons aujourd'hui ſolemnellement à vos parents & à vous-mêmes. Nous le jurons à la religion, à cette religion ſainte, baſe premiere de toute éducation, dont la morale ſublime va reprendre tout ſon empire ſur les cœurs, par l'eſpece de proſcription généralement prononcée contre cet égoiſme, impie deſtructeur de la charité chrétienne & des vertus ſociales. Nous le jurons à la Nation, qui n'a dû ſon opprobre & ſes fers qu'au ſilence de l'enſeignement public ſur les droits de l'homme, & les devoirs du citoyen. Déſormais le François naiſſant mêlera les noms ſacrés de LIBERTÉ & de PATRIE aux pre-

miers ſons articulés qu'il élevera vers les auteurs de ſon exiſtence ; il en puiſera l'amour avec le développement dans nos écoles ; il les portera gravés toute ſa vie dans ſon cœur, & les derniers mots de ſa bouche ſeront encore LIBERTÉ & PATRIE, comme ils en auront été les premiers.

O nos chers éleves, le moment du ſerment eſt venu. Celui que vous voyez à la tête du corps reſpectable qui va le recevoir, eſt notre maire & le vôtre. Son nom ouvrira avec gloire les nouveaux faſtes de la ſeconde ville de cet empire. Il ſe montra citoyen, quand il étoit dangereux de l'être ; il arracha à l'ignominie l'innocence injuſtement condamnée. Il a fallu, pour lui trouver une récompenſe, que la France changeât de deſtinée. Voyez à ſa ſuite ſes dignes coopérateurs ; ils ont placé dans tous les temps la véritable gloire dans l'eſtime de leurs concitoyens. Il eſt juſte & éclairé le peuple de cette ville ; il a ſu diſcerner le mérite & le décorer. Il eſt reconnoiſſant ; il s'eſt reſſouvenu de la ſageſſe de deux de ſes anciens adminiſtrateurs (1), & les a rappellés. Citoyens, qui m'écoutez, félicitez-vous ; vous avez ſu vous choiſir des modeles pour le temps où vous ſerez appellés à prendre leur place.

(1) MM. Nolhac & Vauberet-Jacquier.

A LYON, chez M. AIMÉ DE LA ROCHE. 1790.